

## Information et déclaration de pose de matériels de détection du Vison d'Europe sur la commune

*Amélioration des connaissances sur la répartition du Vison d'Europe dans le Marais Poitevin et sur le Bassin Versant de la Dronne et de ses affluents, la Tude et la Nizonne*

Le Vison d'Europe est l'un des trois mammifères les plus menacés de France avec un statut « en danger critique d'extinction » (liste rouge UICN, novembre 2017). Autrefois largement répandu en Europe, sa répartition mondiale est désormais limitée à quelques populations isolées et déclinantes en Europe orientale (Russie, Ukraine, Roumanie et Estonie) et à une population située au nord de l'Espagne et dans le sud-ouest de la France.



Le Vison d'Europe a fait l'objet de deux Plans Nationaux d'Action (PNA) (1999-2003, 2007-2011), et depuis 2021, l'Office Français pour la Biodiversité (OFB), coordonne pour le compte de la DREAL Nouvelle-Aquitaine, le 3<sup>ème</sup> Plan National d'Action en faveur de l'espèce dont l'un des principaux objectifs est l'identification des derniers noyaux de population.

C'est dans ce contexte que les équipes du GREGE et leurs partenaires sont amenés à effectuer des opérations sur le terrain de pose et de contrôle de matériels de détection indirecte pour le Vison d'Europe :

- Tunnels à empreintes et capteurs poils ;
- Piquets à poils ;
- Pièges photographiques.

La zone d'étude englobe le Marais Poitevin et le Bassin versant de la Dronne et de ses affluents la Tude et la Nizonne.



*Tunnel à empreintes et capteur poils*



*Piquet à poils*



*Piège photographique*

Si vous voyez ces dispositifs sur place, merci de ne pas y toucher. Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez appeler le ☎ 05.56.25.86.54 ou envoyer un mail à [✉ contact.grege@orange.fr](mailto:contact.grege@orange.fr).